

INTERVIEW MÉTIERS AVEC LE DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

Découvrez en quelques questions cette profession juridique !





INTERVIEW AVEC STÉPHANE PIAT, DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

Pour bien comprendre les enjeux de votre métier, il faut tout d'abord vous demander qu'est-ce-que le Service du commissariat des armées (SCA) ? Quels en sont les enjeux et les besoins ?

Le périmètre d'action du Commissariat des armées est large. Aux côtés de chaque soldat il y a un soutien Commissariat, fondamentalement nécessaire à la mission opérationnelle du combattant et à sa vie courante. Il s'exerce en toutes circonstances. La crise COVID n'en est qu'une illustration. Cette mission d'administration générale et de soutien aux armées est séculaire. Elle fait partie intégrante du modèle des armées françaises et en constitue une spécificité.

Le commissariat des armées délivre des produits finis et des prestations clef en main en temps de paix, de crise ou de guerre, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) dans trois grands domaines :

- Celui de l'administration régaliennne : achats, finances, solde, soutien juridique.
- Celui de la logistique : habillement, soutien de l'homme en campagne, transport. Cette fonction est probablement celle qui aujourd'hui a le plus à gagner de l'apport des nouvelles technologies.
- Celui du multiservices : restauration, hébergement, gestion base vie (gestion des camps). Essentiel au moral des troupes, le domaine du multi-services est aussi la part la plus visible du soutien, car il est quotidien.

Quelques chiffres : le SCA, c'est :

- 24 425 personnels civils et militaires pour répondre aux besoins de 250000 soutenus
- Le 1er employeur de personnel civil du ministère des armées (MINARM)
- Le 4ème employeur MINARM de personnel militaire
- Un taux de féminisation de 40%

Créé en 2010 par regroupement des trois commissariats d'armée, le Commissariat des armées est engagé dans une profonde transformation à travers le projet de service SCA22 que je porte depuis ma prise de fonction en 2017. Il vise à renforcer la proximité de notre soutien aux forces et à moderniser l'administration militaire pour rejoindre les meilleurs standards. Nous sommes en train d'y parvenir. C'est bien sûr une période extrêmement motivante pour l'ensemble des équipes qui travaillent dans le service.





INTERVIEW AVEC STÉPHANE PIAT, DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

J'ajoute que je suis également à la tête d'un corps d'officiers de très haut niveau, les commissaires des armées, administrateurs militaires dont le champ d'action déborde très largement celui du service du commissariat des armées.

En quoi consiste le métier de commissaire des armées et plus précisément, le métier de directeur central du service du commissariat des armées ? Quels sont les différents postes au sein de ce service ?

Si les modalités du soutien des forces et des combattants ont fortement évolué dans le temps, le rôle des commissaires n'a fondamentalement pas changé. Aux confluences de trois univers, celui des forces, de l'administration civile et du monde marchand, ils ont pour mission de pourvoir aux besoins des armées en tous lieux et toutes circonstances pour le succès de leurs engagements.

Les commissaires des armées constituent le corps de direction de l'administration militaire. Si la qualité d'administrateur est un marquant fort, il n'en demeure pas moins que nous sommes avant tout des officiers, et assumons pleinement les attributions, les responsabilités et les devoirs associés à ce statut. Lors du concours d'entrée, les commissaires de carrière choisissent un milieu dans lequel ils vont développer leurs compétences et dérouler une partie de leur carrière. Les cinq milieux, baptisés ancres, sont ceux de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air, de la santé, et de l'armement. Associés à une quinzaine de métiers différents allant du juridique, à l'audit, ou encore aux achats et à la logistique, ils offrent des combinaisons multiples à travers des parcours aussi diversifiés qu'individualisés.

En tant que directeur central, mon rôle est d'abord celui d'un chef militaire qui doit être capable d'engager rapidement les 25 000 hommes et femmes du service aux côtés des armées. Il faut aussi regarder vers l'horizon pour anticiper puis conduire les transformations requises par l'évolution de notre environnement. Pour conduire ces transformations, il nous faut naviguer en permanence entre résilience et modernité, ce qui n'est pas simple. Enfin, je voudrais ajouter que c'est un magnifique métier sur le plan humain, où l'on ne peut progresser qu'en développant un fort esprit d'équipe avec des cadres de grande qualité.





INTERVIEW AVEC STÉPHANE PIAT, DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

Quel est votre parcours académique ? Comment êtes-vous devenu directeur central du service du commissariat des armées ? Quelle a été votre première partie de carrière ?

Après des études de droit public, j'ai réussi le concours de l'école des commissaires de l'air en 1981. Sans rentrer dans une description fastidieuse de la vingtaine d'affectations que j'ai vécue dans ma carrière, je citerai les plus marquantes : la direction du commissariat d'une base aérienne qui fut mon premier poste de commandement, un poste de coopération militaire à Bamako pour assurer la formation de jeunes officiers maliens, plus tard dans la carrière mes 7 années passées au sein de la structure intégrée de l'OTAN à Mons puis à Bruxelles au milieu d'officiers étrangers, le cabinet militaire du Premier ministre qui permet de bien comprendre le fonctionnement des rouages de l'Etat et de la prise de décision gouvernementale, l'état-major des armées où j'exerçais les fonctions d'officier général pilotage au profit du CEMA, enfin bien sûr le poste de directeur central qui constitue une expérience unique.

Quelles sont les principales missions que vous effectuez ? Comment se déroule une journée à vos côtés ?

Les journées sont trop courtes et passent trop vite. Il faut trouver le juste équilibre entre la prise de décision, souvent à travers des réunions qu'il faut chercher en permanence à rendre plus productives, le contact avec les autres autorités du ministère pour s'assurer que les actions du service s'inscrivent bien dans « l'écosystème » des armées, des visites sur le terrain pour constater la réalité des problèmes et l'effet des décisions qui sont prises. Stricte sensu, ce sont 150 personnes qui œuvrent au quotidien à mes côtés pour que le train avance dans la bonne direction et à la bonne vitesse.

Pour exercer ce métier, quelles sont les qualités requises ?

Chaque profil de directeur est différent mais quelques « caractéristiques » communes me semblent nécessaires : une vision claire de l'endroit où l'on veut aller, de la stabilité au cap, de la réactivité face aux crises, une capacité à fédérer des équipes.





INTERVIEW AVEC STÉPHANE PIAT, DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

Si la question porte plus généralement sur le métier de commissaire, la réponse est dans la définition même du corps des commissaires. Il faut avoir les qualités de l'officier : aptitude à commander, à décider en situation de stress, sens de l'humain, obéissance à des valeurs supérieures, et celles des administrateurs, compétence professionnelle, capacité à concevoir et à innover, réflexions en rupture, etc..

Quelle formation est nécessaire pour devenir commissaire des armées ?

Pour devenir commissaire des armées, plusieurs voies sont possibles :

Tout d'abord, on peut devenir commissaire de carrière en étant lauréat du concours soit sur titres soit sur épreuves. Le concours sur épreuves est accessible à partir du bac +3 et concernant les étudiants diplômés issus d'IEP, d'universités de droit, d'économie ou de gestion et âgés de moins de 26 ans au 1er janvier de l'année du concours. Le concours sur titres concerne les étudiants ou diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieur et d'IAE spécialisés en achats, finances, audit, logistique, RH, systèmes d'informations et âgés de moins de 27 ans au 1er janvier de l'année du concours. Il est accessible à partir du bac +5.

Ensuite, il est possible de devenir officier sous contrat en postulant à une offre d'emploi, de devenir commissaire de réserve ou encore volontaire aspirant commissaire.

Que pensez-vous de la future évolution du métier de commissaire des armées ?

Alors que les foyers de crise s'intensifient et que les menaces changent de nature, les commissaires des armées doivent se préparer aux grands défis de la prochaine décennie. C'est dans cet esprit que nous ferons évoluer la sélection, la formation et les parcours de professionnels de nos commissaires, qu'ils soient de carrière ou sous contrat. Je n'ai aucun doute sur leurs capacités à répondre à ces nouveaux enjeux.





INTERVIEW AVEC STÉPHANE PIAT, DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

*Propos recueillis par Chloé Malva, Membre du
pôle culture*



Stéphane Piat

Directeur central du Service du Commissariat
des Armées.

